

BULLETIN

MUNICIPAL

Consultation sur place



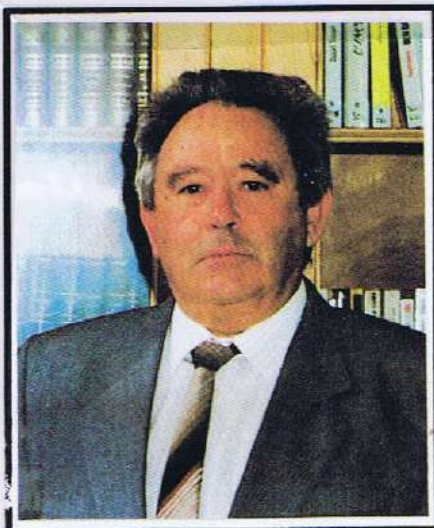
BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE
Jean-Pierre CHABROL
BARJAC



007090 0029

BARJAC

1989



Le mot du Maire

Barjacoises, Barjacois,

Dans quelques jours s'achèvera le mandat que vous nous avez confié il y a six ans. Depuis, avec le Conseil Municipal, nous avons toujours agi dans le sens de l'intérêt général et de l'intérêt de BARJAC d'abord, sans aucun esprit partisan.

Jé me suis efforcé durant ce temps d'apporter une attention toute particulière à la gestion car le désir d'aller encore plus de l'avant pour un élu se heurte très souvent à la réalité de ses finances locales.

Gérer, c'est être capable d'adapter ses moyens, vos besoins aux grandes réalisations : telle a été pour nous la définition de nos actes et de nos décisions.

A travers le bilan que nous vous présentons, revivons ensemble le chemin parcouru qui, à nos yeux, a largement contribué à l'épanouissement de notre chère cité.

Conscient du travail qu'il reste à accomplir, Barjacoises, Barjacois, soyons capables de retrouver demain une équipe unie, sage et réfléchie qui oeuvrera pour l'intérêt général de BARJAC.

Gaston FOUR
Maire de Barjac

CONGRES DES MAIRES - PARIS Octobre 1988

Au quatrième rang on reconnaît Monsieur et Madame FOUR.



CULTURE - TOURISME - SPORT

- Création d'un dépôt de la Bibliothèque Centrale de Prêt du Gard.
- Signature Convention Plan Informatique pour Tous.
- Participation à l'école de football en libérant Alain Benevent tous les mercredis après-midi au stade.
- Création du Goûter de Noël pour tous les enfants de Barjac.
- Subvention à l'Ecole de Musique.
- Mise à disposition d'un local au Club Spé-léo.
- Eclairage du terrain de football.




- Participation financière à l'éclairage d'un court de tennis : achat du matériel par la municipalité, réalisation des travaux par les membres du Club.
- Aménagement d'un local technique au Club de Football et au Club de Tennis.
- Réhabilitation des vestiaires du stade : achat du matériel par la municipalité, réalisation des travaux par les membres du Club avec la participation des employés communaux.
- Construction d'un mur pour tenir la butte de terre séparant les courts de tennis et le terrain de football.
- Chauffage électrique dans les vestiaires du club de football.
- Confection de la plate forme au Centre de Secours pour le terrain de volley-ball.
- Illuminations de Barjac durant les fêtes de fin d'année en accord et avec la participation de l'U.C.I.A.P.L. et du Comité d'Expansion.

- Aménagement de la "Lisette" : jeux + bordures + dallage.
- Participation financière aux dépliants publiés par le Syndicat d'Initiative.
- Participation financière (50 % de la dépense) à la stèle érigée à la mémoire des Anciens Combattants de la Résistance.
- Chauffage électrique dans la salle de musique.
- Montage du plan de Barjac.
- Permanence au kiosque du Tourisme par un employé communal (détachement du secrétariat) durant toute la saison estivale.
- Création d'une rue piétonne (juillet et août).
- Création d'un réseau de sonorisation du village (avec le concours du comité d'expansion) mis à disposition des associations.
- Demande d'inscription à l'inventaire des monuments historiques du château (bâtiment communal).
- Création d'un marché hebdomadaire tous les vendredis.
- Achats de panneaux "Camping Sauvage Interdit".
- P.O.S. : prise en compte d'une zone d'activités touristiques.
- Demande de classement "Station touristique".

DEPARTEMENT DU GARD
Arrondissement d'Alès

MAIRIE DE
30430 BARJAC



Tél. (66) 605009
(66) 605436

Barjac, le 29.11.1988

AYMARD André
Adjoint au Maire de BARJAC

à

Mme LONCHAMP
ST PRIVAT de CHAMPCLOS

Madame,

Suite à nos différentes entrevues, j'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir nous présenter une esquisse d'aménagement de la Lisette à BARJAC.

Vous remerciant par avance et dans l'attente, Je vous prie de croire, Madame en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

André AYMARD.

PERMANENCES : Le Maire de Barjac se tient à la disposition de ses administrés : Tous les lundi de 14 à 18 h, vendredi de 9 à 12 h, mercredi et samedi sur rendez-vous

- Accord de principe au projet de création d'un centre de loisirs sur le site dit "Moulin à vent".
- Renouvellement du bail de chasse dans les bois communaux.
- Participation émission F.R.3. "Couple en Course".
- Participation Concours "Villages Fleuris".
- Construction de trottoir + mur aux H.L.M. Route de Vallon.
- Aménagement Place Renaissance : dallage + éclairage public en souterrain.

SUBVENTIONS ASSOCIATIONS

1983	1984	1985	1986	1987	1988
56 080 F	81 087 F	86 110 F	92 425 F	112 285 F	131 110 F

MARCHES (Taxes perçues par la commune)

1983	1984	1985	1986	1987	1988
3 800 F	5 530 F	5 820 F	8 000 F	14 500 F	22 485 F

RAPPORT DES QUATRE TAXES

1983	1984	1985	1986	1987	1988
1 136 474 F	1 354 328 F	1 555 033 F	1 699 672 F	1 694 136 F	1 815 983 F

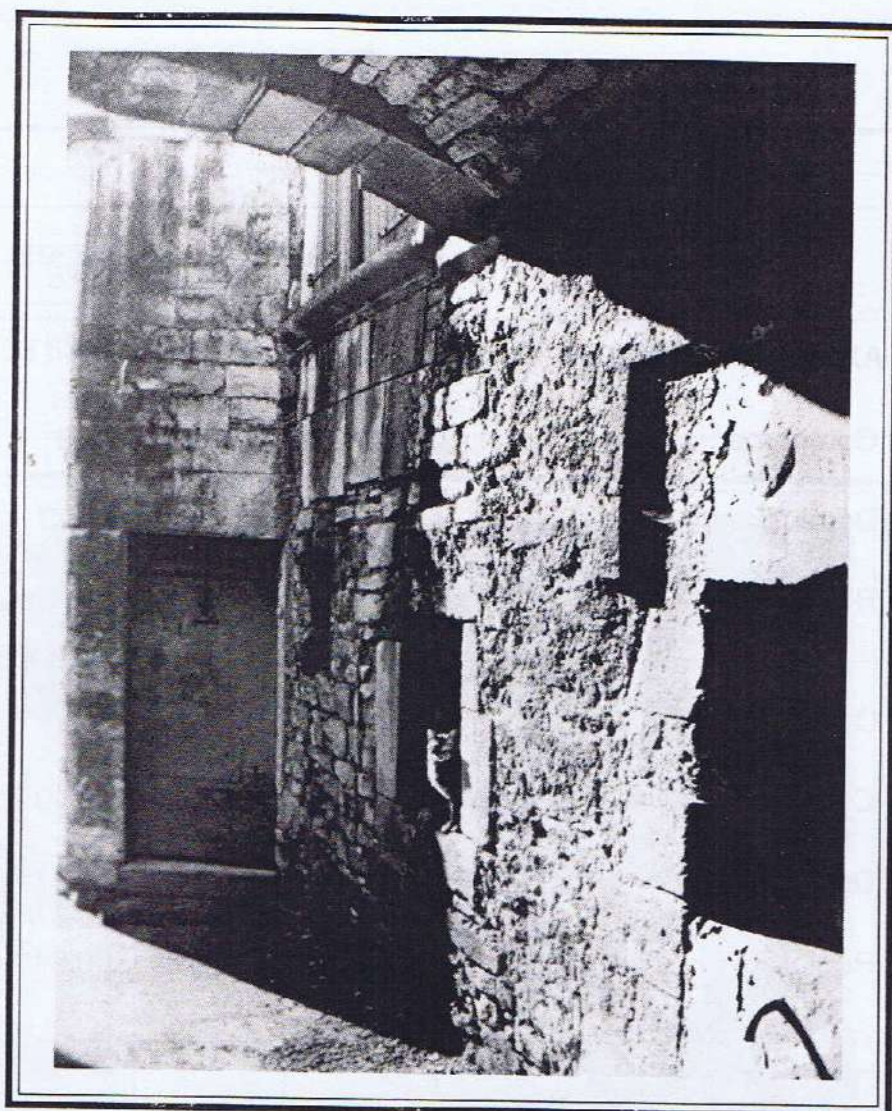
EDUCATION

150 à 180 enfants fréquentent nos écoles suivant les années.

- Aménagement du bureau du directeur.
- Subventions classe de neige, de mer, découvertes, neige et informatique.
- Subventions pour des activités extra-éducatives aux établissements scolaires accueillant des élèves de Barjac (CFA Duron, etc...).
- Aménagement écoles Route d'Orgnac :
 - menuiseries des couloirs,
 - achat mobilier classe maternelle,
 - faux plafonds,
 - chauffage électrique,
 - isolation des classes,
 - réfection de la toiture,
 - réfection totale des carrelages,
 - réaménagement des W.C. des classes
- maternelles,
 - construction d'un mur dans la cour en remplacement de la grille devenue dangereuse.
- Aménagement classes Route de Vallon :
 - pose de panneaux de basket,
 - construction de W.C. (palier de la salle des fêtes).
- Participation financière au mini théâtre de verdure.
- Aménagement cantine scolaire :
 - réfection totale de l'aspiration + hotte,
 - chauffage électrique, ouverture d'une salle à manger réservée plus spécialement aux plus petits,
 - signature d'une convention d'une T.U.C. pour soulager le personnel en place,
 - achat d'un aspirateur.



- Aménagement d'un local informatique + équipement Minitel.
- Eclairage de la cour + pose grillage et lavabos.
- Réfection du préau et décroubage du mur.
- Fournitures scolaires.
- Organisations des ramassages scolaires dans le primaire sur Alès pour le lycée.



AGRICULTURE

- Coupes affouragères.
- Avis favorable au projet d'irrigation : A.S.A. St Jean de Maruéjols Barjac.
- Vins des Côteaux Cévenols : rattachement à l'exploitation A.O.C. Côteaux du Languedoc.
- Garantie d'emprunt à l'A.S.A. d'irrigation.
- Août 1986 : demande de classement de la commune en zone sinistrée (sécheresse).
- Exploitation de la fourrière municipale par la S.P.A. (refuge de Vallérargues).
- Création d'une Charte Intercommunale Barjac Saint Ambroix.
- Subvention à l'A.S.A. d'assainissement des terres agricoles (1986, 1987 et 1988).
- Octobre 1988 : demande de classement de la commune en zone sinistrée (inondation).

FISCALITE

	1983	1984	1985	1986	1987	1988
TAXE D'HABITATION						
Commune	12,9	12,9	12,9	12,9	12,9	12,9
Département	5,07	5,30	5,77	6,26	6,81	6,85
Région	0,485	0,682	0,636	0,637	0,940	0,947
FONCIER BATI						
Commune	16,10	16,10	16,10	16,10	16,10	16,10
Département	7,44	7,78	8,47	9,18	9,98	10,03
Région	0,723	0,876	0,945	0,934	1,45	1,40
FONCIER NON BATI						
Commune	67,50	67,50	67,50	67,50	67,50	67,50
Département	23,37	24,42	26,57	28,80	31,31	31,47
Région	2,51	3,62	3,22	3,24	5,30	4,95
TAXE PROFESSIONNELLE						
Commune	16,3	16,3	16,3	16,3	16,3	16,3
Département	6,29	6,57	7,15	7,75	8,43	8,47
Région	0,777	1	0,918	0,918	1,63	1,60

Depuis six ans, nous n'avons pas augmenté les taux communaux des quatre taxes, mais nous sommes efforcés d'appliquer une politique de gestion très stricte dont voici quelques exemples.

EAU

1983	1984	1985	1986	1987	1988
106 548 F	81 980 F	53 334 F	53 705 F	49 357 F	44 353 F

Cette économie de 62 000 F n'a pas été obtenue en diminuant des services ou par une réglementation draconienne de l'utilisation, mais simplement en surveillant toutes nos consommations et en intervenant sitôt qu'une consommation semblait dériver (entretien et réglage des chasses d'eau du réseau d'assainissement, révision de certains contrats, etc...).



FOURNITURES DE BUREAU

1983	1984	1985	1986	1987	1988
26 467 F	27 434 F	12 873 F	13 706 F	10 756 F	24 000 F

Comme pour les factures d'eau, il en fut de même pour les contrats d'assurance, les contrats d'électricité, les fournitures de bureau.

En ce qui concerne celles-ci, ce qui semblerait être un dérapage en 1988 provient de l'informatisation du secrétariat (achat des imprimés + contrat de maintenance).

SERVICE - EMPLOIS - BATIMENTS COMMUNAUX



- Création d'un poste de sapeur pompier permanent.
- Renouvellement total du parc véhicule (camion - Peugeot 504).
- Approbation du principe des T.U.C. et convocation des jeunes répondant aux dispositions.
- Mise en place de 3 containers pour la récupération du verre.
- Modification de la station d'épuration : installation d'une turbine (FENWICK).
- Acquisition d'un terrain pour la construction d'une maison pour personnes âgées.
- Réhabilitation de trois logements (ancienne gendarmerie).
- Convention de gestion entre la commune et le Club de Tennis.
- **Le CHATEAU**
 - Réfection totale de la toiture,
 - Aménagement des trois salles (éclairage, chauffage, sonorisation).But : salle des associations + salle de mariage + salle du Conseil Municipal.
- Signature d'un bail à construction avec la S.C.I. La Lauzière sur le terrain communal en vue de construire un centre d'hébergement pour personnes âgées.
- Création d'un emploi de commis au secrétariat.
- Plan de circulation pendant les Foires aux Antiquités.



- **REAMENAGEMENT DE LA MAIRIE**
 - Réhabilitation des locaux,
 - Remplacement du mobilier,
 - Informatisation de la mairie et formation du personnel.
- Chaque année, reprise d'une délibération pour exonération de la taxe professionnelle d'une durée de cinq années pour création de toute entreprise.
- Projet de construction d'une unité de production de viennoiserie congelée par la municipalité et location vente avec la société de gestion (prévision de 25 emplois en trois ans).
- Transfert du bureau de vote dans une salle du château.
- Restauration de l'Etat Civil, du Cadastre et des délibérations depuis la Révolution. Une somme de 12 000 F à 15 000 F est affectée à ce chapitre chaque année.

*Le jour de
l'inauguration*

*Monsieur FOUR
entouré de
Monsieur
THENAULT,
Sous Préfet du
Gard et
Monsieur
ROUVIERE,
Sénateur Maire
de Bessèges*





"Les Enfants de Barjac" lors de l'une de leurs nombreuses prestations musicales.

ASSAINISSEMENT

Investissement sur les réseaux d'assainissement

En 1983	80 050 F
1984	281 394 F
1985	106 702 F
1986	81 892 F
1987	50 218 F

VOIRIE

Investissement sur les chemins

Communale : 9 km ; Rurale : 50 km.

En 1983	199 882 F
1984	127 558 F
1985	241 988 F
1986	409 544 F
1987	602 196 F
1988	692 446 F

SOCIAL

	1983	1984	1985	1986	1987	1988
Aide médicale hospitalisée	8	4	15	13	12	6
Secours exceptionnel	1	3			1	3
Allocation compensatrice	2	2	4	4		
Placement hospice	3	1	3	5	7	
Aide ménagère à domicile	1	4	3	9	6	11
Etablissement spécialisé	1	1				
Mandats aux soldats	9	4	2	5	5	4
Allocation aux adultes handicapés		1				

Avec 163 dossiers étudiés, nous avons voulu, avec l'aide du Bureau d'Aide Sociale, soutenir les personnes âgées, nos concitoyens en difficulté passagère, poursuivre une politique volontariste de plus grande solidarité en dehors de tout esprit partisan.

ELECTRIFICATION

Investissement sur les réseaux électriques

En 1983	504 107 F
1984	652 028 F
1985	362 257 F
1986	389 599 F
1987	454 380 F
1988	457 405 F

42 transformateurs, 45 km de réseau basse tension.

Ces investissements peuvent paraître importants, mais est-il utile de vous rappeler que nous sommes une commune d'électrification rurale et que nous sommes de fait propriétaires des réseaux basse tension. Il a fallu être capable de renforcer ou d'investir :

- pour que nous tous ne soyons pas limités dans nos quelconques activités (professionnelles, domestiques ou agricoles) par un problème de puissance électrique ;
- pour que ces réseaux ne soient pas un frein au développement du commerce et du bâtiment.

P.O.S.

- Pourquoi le Conseil Municipal sur proposition de Monsieur le Maire a décidé d'élaborer un Plan d'Occupation des Sols ?
Simplement pour échapper aux règles contraignantes de la construction limitée, introduites par la loi du 7 janvier 1983 rendant les cartes communales caduques.
- Après des études préliminaires, la commission communale a attiré l'attention du Conseil Municipal sur ces quelques points.
- Nous avons :
 - des espaces agricoles de bonne valeur qui seront prochainement valorisés par l'irrigation
 - un important patrimoine architectural
 - un excellent niveau des services, Barjac est un centre de ravitaillement très fréquenté
 - un petit potentiel d'activités génératrices de quelques emplois
 - un équipement en réseau d'eau, d'assainissement et d'électricité d'excellente qualité
 - un volant important de terrains libres entièrement équipés
 - une renommée grâce aux marchés, foires et salon
 - une population vieillissante
 - un faible dynamisme démographique
 - une dégradation du bâti dans le centre
 - une désaffectation des logements dans le centre due au manque de confort
 - un développement incontrôlé de la construction et un déséquilibre de l'urbanisation
 - des difficultés de circulation dans le centre, surtout en période estivale.
- Face à cette situation, nous avons défini des orientations susceptibles de promouvoir à travers les dispositions du P.O.S. des aménagements du type qualitatif.
- Dès le 19 décembre 1986, le Conseil Municipal décidait de lancer une O.P.A.H. (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat) et sollicitait l'aide de l'Etat.
- Le 21 novembre 1988, le Conseil Municipal décidait de contacter une artiste locale pour nous présenter une esquisse d'aménagement de la Lisette.

PREFECTURE DU GARD
SERVICE DE LA COORDINATION
ET DE L'ACTION ECONOMIQUE
1ère SECTION

POSTE 1511
REF. 177 SM/DH 21.1
DOSSIER SUIVI PAR : MME MALAVAL
Rappeler dans la réponse
les indications ci-dessus

NIMES, M 9 6 JAN. 1987

LE PREFET, COMMISSAIRE DE LA REPUBLIQUE
DU DEPARTEMENT DU GARD

à
MONSIEUR, LE MAIRE DE
BARJAC
(S/C de M. le S/Prefet, Commissaire-Adjoint
de la République de l'Arrondissement d'ALEZ)

O B J E T : Réalisation d'une opération programmée d'amélioration de l'habitat.
Financement de l'étude.

REFERENCE : Délibération du Conseil Municipal du 19.12.1986.

Par délibération visée en référence, votre Conseil Municipal a décidé la réalisation d'une opération programmée d'amélioration de l'habitat à BARJAC et sollicite l'aide de l'Etat pour le financement de l'étude.

J'ai pris bonne note de cette requête qui sera examinée lors de l'élaboration du prochain programme d'études, d'animation et de suivi des OPAH.

LE PREFET,
COMMISSAIRE DE LA REPUBLIQUE
Pour le Préfet Commissaire
de la République,
et par délégation,
Le Secrétaire Général
Louis-Frédéric MEZMÉT

SOUS-PREFECTURE D'ALEZ
27 JAN. 1987
COURRIER RECU

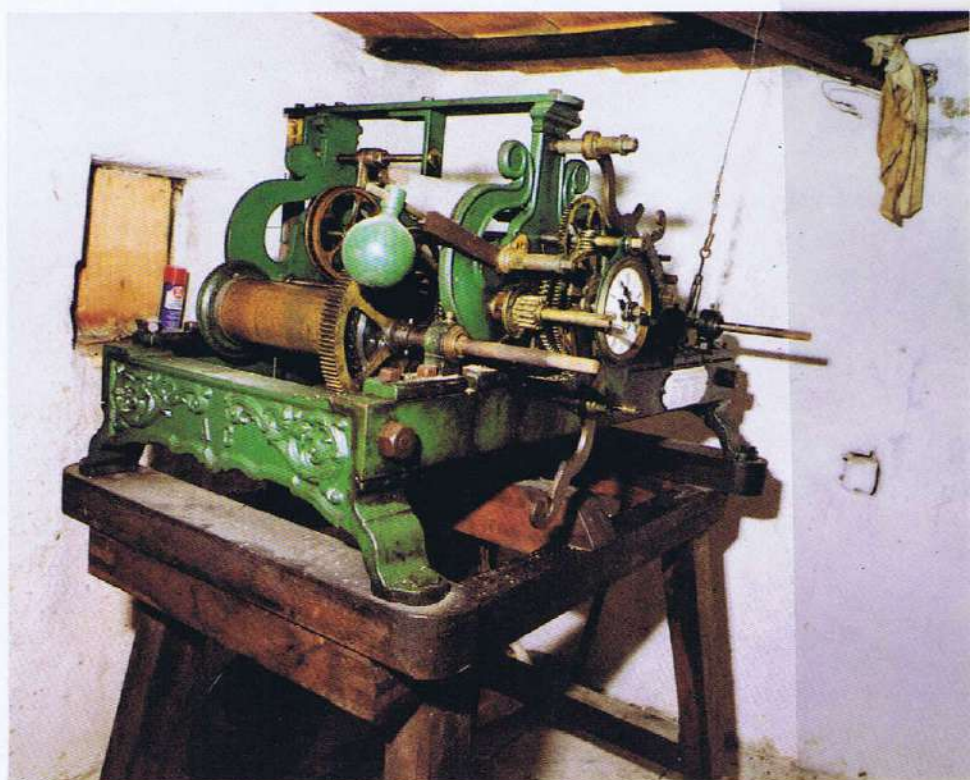
Code Postal : 30048 NIMES-CEDEX - Tél. 46-67-70-21 TELEX : PREFGAR 40294 F



Le temps de Noël

Toujours en service !

*L'horloge municipale
située dans le donjon
date de 1901.*



Photos J.Michel ANDRE, BARJAC



"Couple en Course"

*Notre équipe Barjacoise
et leurs supporters qui
n'avaient pas hésité à
faire le déplacement à
FR 3 Toulouse*

REALISATION ASSIST'ENT ALES

☎ 66.52.08.96

